

DATE DE CONVOCATION : 07 juin 2023
DATE D’AFFICHAGE : 07 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2023 à 19h00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc AVART

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, Mme SCOTTE, M. COURTIN, Mme SOLTYSIAK, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. VANPOPERINGHE (procuration à M. DAMBRICOURT), M. REVILLON (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme MARQUAND (procuration à M. BLIN).

N°2023/036 SIVOM – MISE A DISPOSITION DES AGENTS POUR L’ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Afin de permettre à l’ensemble des agents du service technique de participer à l’entretien des espaces verts, il convient d’ajouter un agent qui jusqu’à présent ne figure pas dans la liste des agents communaux mis à disposition au profit du SIVOM des Rives de l’Aa et de la Colme à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il est proposé de conserver le volume horaire global prévu dans la convention, à savoir 91h, et de répartir la quotité hebdomadaire entre les agents suivants :

- M. Thierry REVILLON, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : quotité hebdomadaire de 25h
- M. Didier CHARLEMAGNE, Adjoint technique : quotité hebdomadaire de 25h
- M. Vincent FICHTEN, agent de maîtrise principal : quotité hebdomadaire de 15h
- M. Frédéric MORETTE, Adjoint technique principal 2^{ème} classe : quotité hebdomadaire de 8h (au lieu de 15h)
- M. Benoît CRETEUR, Adjoint technique principal 2^{ème} classe : quotité hebdomadaire de 8h (au lieu de 11h)
- M. Pascal MATTHYS, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : quotité hebdomadaire de 10h (ajout de l’agent)

L’ajout d’un agent municipal dans la mise à disposition précitée est sans impact financier.

Monsieur le Maire propose à son assemblée d'approuver cette mise à disposition, de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition du personnel avec le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que toute pièce utile à l'exécution.

Le Conseil,
Après délibération,
Approuve, à l'unanimité, cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que toute pièce utile à l'exécution.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc AVART.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215906470-20230615-23_036-DE

